

## **Patrimoine bâti – richesse à transmettre – témoin à préserver : aussi à la Vallée !**

Depuis le milieu du XXe siècle, peut-être suite aux destructions massives dues à la dernière guerre mondiale, la population et les autorités des pays européens ont pris conscience de l'importance de préserver le patrimoine bâti, richesse et témoin du passé à transmettre aux générations suivantes pour leur permettre de s'enraciner dans leur histoire locale et régionale, autant que dans l'Histoire de l'humanité.

Par la suite, l'UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972 a édicté *la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*.

Cette convention importante pour la préservation du patrimoine de l'humanité, est entrée en vigueur le 17 décembre 1975 et maintenant la majorité des pays sont partie prenante de cette convention. De nombreux sites exceptionnels sont maintenant inscrits au Patrimoine de l'humanité grâce au travail de l'UNESCO. Notre pays est fort bien doté en sites protégés, autant dans le patrimoine bâti que naturel : la vieille ville de Berne, la bibliothèque du couvent de Saint-Gall, la région du Glacier d'Aletsch et les vignobles en terrasses du Lavaux pour n'en citer que quelques-uns.

Dans les années 70, parallèlement à cette réflexion internationale, les Etats ont pris conscience de leur responsabilité dans la préservation des trésors du passé. La Confédération et les cantons ont peu à peu élaboré les listes des bâtiments et autres édifices faisant l'objet d'un arrêté de classement. Celui-ci est organisé par classes, selon l'importance historique et la rareté de l'objet. La classe 1 révèle une importance nationale ; dans notre canton, c'est le cas par exemple pour la cathédrale de Lausanne, Romainmôtier ou le Château de Chillon. Dans la classe 2 se trouvent les bâtiments d'importance régionale. Ces deux classes sont sous la responsabilité des Monuments et Sites du canton. Mais il ne faut pas s'y tromper, seuls ceux qui sont propriété de l'Etat de Vaud sont entretenus par lui... Les autres sont confiés au bon vouloir de leur propriétaire ou des fondations et autres associations de citoyens pour les préserver au mieux, sous l'œil avisé et attentif de la Section cantonale des Monuments et Sites. Un vrai cocktail de fédéralisme et de public/privé comme nous l'aimons tant en Suisse !

La liste (évolutive) vaudoise des objets de classes 1 & 2 est riche de plus de mille trésors, selon l'Arrêté de classement des monuments historiques le plus récent, celui adopté le 22 juin 2016 et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

J'ai été surprise, en parcourant cette liste, de découvrir quels trésors combien y figuraient :  
Commune du Lieu : Eglise Saint-Théodule, et son clocher (note 2/fiche 103)

Commune de l'Abbaye : Clocher, cloche et arc du cloître de l'ancien couvent (note 1/fiche 141)

Commune du Chenit : Bornes de 1647 et de 1671 aux armes de Morges, près de la douane du Carroz

Maison paysanne « Mollards-des-Aubert » (note 2/fiche 61)

J'ai découvert avec intérêt qu'une association s'est récemment créée pour assurer la réfection et la conservation de la Tour de l'Abbaye, et je me réjouis de cette initiative.

Pour ma part, je participe volontiers, et depuis maintenant 3 ans, au Conseil de Fondation de la Ferme des Mollards-des-Aubert ; elle aussi est un témoin de la vie d'antan à la Vallée. Elle raconte comment une famille y a vécu, de 1720 à 1950, à 1300m d'altitude, hiver comme été.

Mon patronyme n'a rien à voir avec cette famille Aubert, qui par contre est un exemple intéressant des différentes activités pratiquées par les combiers des siècles passés : agriculture, petit artisanat, musique et art.

Nous organisons sur place une « **Journée Portes ouvertes** » le samedi 26 août 2017, en présence de Valott, alias Jacques Vallotton, lui aussi membre du conseil, qui se fera un plaisir de « croquer » ceux qui le souhaiteront. Soyez les bienvenus pour découvrir ce trésor de notre patrimoine sous un angle nouveau !

Voir annonce

*Josiane Aubert,  
vice-présidente du Conseil de  
Fondation des Mollards-des-Aubert*